



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

*PROCES VERBAL N°2 DU 01.10.2024*  
*MANDAT 2024-2028 - SAISON 2024 / 2025*

**PRESIDENT DE SÉANCE** : M. José PEREIRA

**PRESENTS**: MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY, Pascal DALLA POZZA, Thomas DE FARIA, Raphaël DELANDHUY, Yann MEMBRADO et Toufik MEZRICHE.

**EXCUSÉS** : Frédéric CASTEL, Olivier GOMAS et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir).

José PEREIRA ouvre la séance réalisée en visio à 19h 15.

### I / PREAMBULE - APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

#### 1.1 PREAMBULE

Frédéric CASTEL et Thierry RAYBAUDI étant retenus pour des raisons professionnelles ou familiales, José PEREIRA préside cette CDA réalisée en visio alors que Francis CUNY est désigné secrétaire de séance.

#### 1.2 CARNET :

La CDA félicite Jonathan NOUALHAGUET et sa compagne pour l'arrivée d'Edouard au sein de leur foyer. La CDA présente ses condoléances au club du Nord Est Aube suite au décès d'un de ses licenciés.

#### 1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°1 de la saison 2024-2025 a été approuvé par messagerie électronique.

### II / COURRIELS RECUS

Le 28.08 Jonathan NOUALHAGUET produit un justificatif suite à une absence à désignation.

Le 30.08 José DO NASCIMENTO, Directeur sportif du FC Bar sur Aube, exprime son point de vue suite à une modification de terrain d'un match en coupe Roy.

Le 30.08 Philippe PROTIN demande des conseils sur la tenue dévolue à un gardien.

Le 02.09 Norbert THOUVENIN met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport circonstancié.

Le 02.09 le RCSC interroge la ligue sur l'état de traitement de deux licences d'arbitre. Il s'avère que les dossiers ne sont pas encore validés par la commission médicale du DAF.

Le 02.09 Abderrahmane FEZOUA met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 03.09 Adrien GONZALES signale un bug sur son application

Le 03.09 Nolan LEGERE signale un souci d'utilisation de l'application de la FFF lui permettant de consulter ses désignations. Le souci est remonté aux services de la ligue car le même type de difficulté est rencontré par plusieurs autres arbitres.

Le 03.09 David DESPRET informe de son absence au rassemblement pour raison de vendanges.

Le 04.09 Lana MATRY puis Tom LEROY et Mourad BENABDELLAH le 06.09 indiquent ne pas être en mesure d'assister au rassemblement du 07.09.

Le 07.09 Thierry ANGLADE communique le nouvel organigramme de l'UNAF10.

Le 07.09 Yoan SZKUDLAREK signale avoir une licence de joueur pour un autre club que celui qu'il couvre en qualité d'arbitre.

Le 07.09 Mohamed LACHAL produit un CM pour justifier son absence au rassemblement.

Le 08.09 Francis VOGEL, Président de la JSSJFC, dépose des demandes d'arbitres officiels en u15.

Le 08.09 Jocelyn LAFOND, Président du Torvilliers AC, exprime son mécontentement suite au déroulé d'un match de D3 sans arbitre officiel.

Le 08.09 Jocelyn LAFOND, Président du Torvilliers TAC, exprime son mécontentement suite au déroulé d'un match.

Le 09.09 Tom LEROY sollicite des informations sur l'avancée du traitement de son dossier. Il semble qu'il lui manque la fiche de renseignements pour être désignable ce qu'il fait le 24.09

Le 09.09 Rayan ARBAOUI communique ses nouvelles coordonnées bancaires.

Le 09.09 Lhaoiri EL IDRISSE communique ses nouvelles coordonnées bancaires et demande à intégrer le corps des arbitres assistants. La CDA valide sa demande qui prendra effet la saison prochaine.

Le 11.09 David DESPRET demande la correction d'une erreur faite en remplissant sa fiche de renseignements de début de saison.

Le 11.09 Amandine et Bruno BASLER font savoir qu'ils rencontrent des difficultés pour consulter leurs désignations via l'application FFF.

Le 12.09 Oualid BELHADI met à la disposition de la CDA le dictionnaire administratif distribué par la CRA aux arbitres de ligue.

Le 13.09 Redouane SGHIR dépose sa candidature à un stage de 6 semaines à effectuer dans le cadre de son cursus de formation.

Le 13.09 Alexandre GABRIEL annonce renoncer à sa candidature ligue suite à une blessure.

Le 15.09 Jean WISSON fait un retour sur le déroulé du rassemblement et annonce une indisponibilité à venir pour raison de santé. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement et espère le revoir autour des terrains prochainement.

Le 15 puis le 19.09 Matthieu CANOT, secrétaire de l'ESNA, demande la désignation d'un arbitre pour un match en U18 le 21.09. Thierry RAYBAUDI lui explique pourquoi la CDA n'est pas en mesure d'accéder à sa demande.

Le 16.09 José PEREIRA signale que l'arbitre observé n'avait pas sur son application FFF l'information de la présence de l'observateur. Les services de la ligue sont saisis.

Le 16.09 Thierry ANGLADE constate un souci de saisie des informations de son match sur la FMI.

Le 16.09 Denis DERENNE réclame l'envoi d'un rapport d'observation vierge car il n'a pas accès au document via son portail officiels.

Le 16.09 Maxime SYREN envoie un rapport disciplinaire accompagné d'un rapport circonstancié.

Le 17.09 Yoan SZKUDLAREK fait un point sur son état de santé.

Le 17.09 Amandine BASLER demande les coordonnées de ses AA afin de préparer un match.

Le 17.09 Francis VOGEL, Président de la JSSJFC, demande au DAF que l'un de ses arbitres soit désigné sur l'agglomération car non véhiculé.

Le 17.09 José Kasiala LUVUALU MAMBI demande à pouvoir arbitrer sur l'agglomération car il n'a pas de moyen de locomotion. Thierry RAYBAUDI prend sa demande en considération.

Le 18.09 Yanis VELAY demande s'il a commis une erreur sur sa FMI car le score de son match n'est pas visible sur le site du DAF. Il demande par ailleurs à ne plus être désigné sur un club.

Le 19.09 Raphaël DELANDHUY demande au DAF si les délais de défraiement restent les mêmes que pour les saisons précédentes. Cédric BOUGÉ lui répond par l'affirmative.

Le 20.09 Bruno BASLER informe des démarches réalisées dans l'objectif de valider sa licence.

Le 21.09 Ahmed NAJI demande assistance car il n'a pas accès à son compte LGEF. Les services de la ligue sont saisis de la situation.

Le 21.09 Amandine BASLER constate une double désignation pour le 05.10.

Le 22.09 Renaud BOUGÉ envoie deux rapports pour relecture avant envoi au DAF.

Le 22.09 Patrick COURTOIS, Président de l'ASOFA, exprime son mécontentement face à un match sans arbitre pour son équipe B en coupe Roy. Frédéric CASTEL lui fait une réponse.

Le 23.09 Sandrine MATRY, secrétaire de l'ESC MELDA, manifeste son désaccord suite à une décision de la Commission de Discipline. La CDA reste attentive aux suites données à ce dossier.

Le 25.09 Bruno BASLER informe être indisponible le 20.10 car il accompagne sa fille à un stage féminin de ligue.

Le 25.09 Tom LEROY indique avoir rempli la fiche de renseignements.

Le 26.09 David MATHURIN fait un écrit sur l'attitude d'un AA qui est corroboré par le second AA.

Le 26.09 Abdessamed HARBOULI annonce renoncer à la candidature ligue pour raison de santé.

Le 27.09 Le club du Nord Est Aulois demande à pouvoir procéder à une minute de silence le 29.09 suite au décès d'un de ses licenciés.

Le 28.09 Yoan SZKUDLAREK signale avoir omis de mentionner la présence de son observateur sur la FMI.

Le 29.09 David LOBREAU et Othman KHARROUBA rédigent des rapports disciplinaires validés ou amendés par le relecteur CDA.

Le 29.09 Alexis GUYOT fait parvenir un CM pour une longue indisponibilité.

Le 29.09 José Kasiala LUVUALU MAMBI dépose, via une boîte mail erronée, un rapport disciplinaire. Il est rappelé l'adresse mail de la CDA : [cda@district-aube.fff.fr](mailto:cda@district-aube.fff.fr)

Le 29.09 Hervé PIMPERNET signale un problème de validation des informations saisies sur la FMI.

Le 29.09 la CDA est mise en copie d'un échange entre le Président de la Commission des Compétitions et le club de l'ASPSM.

Le 29.09 Patrice WALLON, Président d'Ervy FC, manifeste son mécontentement suite au retrait d'un arbitre sur son match du jour. La CDA rappelle qu'elle désigne les arbitres en fonction des effectifs disponibles. Elle ne remplace une absence de dernière minute que si un arbitre est disponible.

Le 30.09 Bruno BASLER questionne sur l'avancée de la validation de sa licence.

Le 30.09 Aziz HAFIDI signale un bug informatique sur la FMI de son match qui l'a empêché de saisir la présence de son observateur.

Le 30.09 Alexis GUYOT envoie des CM d'indisponibilité complémentaires au CM du 28.09.

Le 30.09 Patrick MARIVAL informe avoir commis une erreur de saisie disciplinaire sur sa FMI.

Le 30.09 Abderrahmane FEZOUA et Mohamed LACHAL mettent en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires.

Le 30.09 Didier MOCQUERY, secrétaire, Omar SAID, coach, José Manuel ORTIZ et Kilian ETIENNE, dirigeants du club du SAF mettent en copie la CDA de divers courriels en lien avec le déroulé d'un match de D3.

Le 01.10 Hélyette RAYBAUDI, trésorière du club de l'Etoile de Lusigny fait un compte rendu du déroulé d'un match de D2 de son club estimant que l'arbitre aurait commis diverses erreurs ayant eu un impact sur le résultat de la rencontre. La CDA questionne l'observateur désigné sur cette rencontre.

## III / INFORMATIONS

### **1/ LIGUE / CRA**

#### **1.1 LIGUE**

Le 06.09 le service informatique de la ligue informe que la FFF travaille sur l'incident touchant le portail des officiels qui procure de nombreux désagréments à l'ensemble des officiels.

Le service compétitions de la ligue relaie une contestation d'un club sur la teneur de la FMI sur un match d'U14 R2. La CDA demande un complément d'informations à l'arbitre désigné ainsi qu'à son observateur.

#### **1.2 CRA**

Le 04.09 Christophe ADAM, CTA, signale la mise en place d'une formation dispensée le 14.09.2024 à Reims. Elle est destinée à ceux et celles, membres de commissions et aux arbitres qui souhaitent œuvrer dans les clubs, à la sensibilisation et au recrutement.

Le 12.09 Aurélien BRIEST, CTA, demande un état des lieux de l'arbitrage féminin dans notre district et sollicite les noms des arbitres féminines pouvant être intéressées par un stage de perfectionnement se déroulant à Nancy le 20.10. Frédéric CASTEL lui communique les informations demandées.

Le 17.09 Matthieu LOMBARD, DTA, informe que la CRA va procéder à la mise en place de séance de recyclage pour les formateurs intervenants en FIA. Frédéric CASTEL sollicite les personnes figurant sur le listing de la CRA afin de communiquer les participants à la première séance qui se déroulera le 02.11 à Nancy. Francis CUNY, en tant que réfèrent ETDA, a répondu souhaiter y participer.

## **2/ DISTRICT / CDA**

### **2.1 DISTRICT**

Cédric BOUGÉ tient régulièrement informé la CDA de l'avancée des validations des licences des arbitres de district.

Le 28.08 Cédric BOUGÉ interroge la ligue sur la situation d'un arbitre arrivant dans l'Aube.

Le 30.08 la Commission des Compétitions communique aux clubs du DAF la procédure à suivre en cas de difficultés avec la FMI :

Laissez un message au numéro suivant **03.25.78.41.76** en précisant :

- L'identité de la personne (arbitre de la rencontre....)
- La compétition concernée
- Le match en question

Le 04.09 Cédric BOUGÉ interpelle les services de la ligue suite à l'impossibilité faite à Thierry RAYBAUDI de saisir ses désignations sur des compétitions interdistricts. Il en est de même pour José PEREIRA pour la coupe Grand Est.

Le 05.09 Cédric BOUGÉ relance un arbitre au sujet d'un rapport disciplinaire non déposé dans les délais.

Le 06.09 la Commission des Compétitions par la voix de son Président Aurélien PRIEUR demande à la CDA de couvrir, dans la mesure du possible, les matchs de la coupe Roy du 15.09.

Le 10.09 Jean Philippe HASS sollicite la présence de la CDA durant la matinée du 05.10 à l'occasion de la réunion prévue dans le cadre du projet de création d'un championnat futsal sur notre territoire. Il demande également la nomination d'un représentant de la CDA dans la commission futsal. Pascal Dalla Pozza représentera la CDA.

Le 11.09 le DAF communique aux clubs aubois les liens utiles pour inscrire des candidats à la FIA mais aussi pour la formation arbitres clubs.

Le 16.09 Cédric BOUGÉ constate une erreur d'affectation d'un arbitre. Le nécessaire est fait pour corriger cette erreur.

Le 17.09 Cédric BOUGÉ fournit, par messagerie électronique, les explications nécessaires à chaque arbitre non désignable pour valider sa licence.

Le 29.09 Aurélien PRIEUR, Président de la Commission des Compétitions, informe l'ensemble des acteurs du football local des préconisations faites suite à la nouvelle version de la FMI.

Le 30.09 la Commission des Compétitions demande à la CDA de bien vouloir couvrir les matchs à venir d'une équipe suite au déroulement d'un rencontre en D3 et ceci jusqu'à la prise de décisions des commissions compétentes.

Le 01.10 le District enregistre la première candidature à la formation d'arbitre club du 19.10.24.

## **2.2 CDA**

Frédéric CASTEL échange avec Matthieu LOMBARD, DTA, au sujet des conditions et modalités à remplir par nos arbitres pour pouvoir candidater à la candidature ligue. Ainsi, afin de pouvoir proposer un arbitre promotionnel à la candidature ligue, la CDA demande le 28.08, son affectation dans la bonne catégorie via Foot 2000.

Le 29.08 la CDA est mise en copie des échanges entre la ligue et un club au sujet de la situation d'un arbitre non validé la saison dernière et qui souhaite s'inscrire à une FIA.

Le 12.09 la CDA est saisie d'une réserve technique posée sur le match du 12.09 opposant l'USC Nogentaise face au MELDA. Après étude des pièces apportées au dossier, la CDA décide que les réserves posées ne sont pas recevables ni sur le fond ni sur la forme. En effet, elles sont posées après la fin du match et par un dirigeant.

Le 13.09 les arbitres et arbitres clubs absents au rassemblement ainsi que les arbitres clubs n'ayant pas eu la moyenne au test de connaissance sont invités à la séance de rattrapage fixée au vendredi 4 octobre à 18h30 au DAF.

Le 16.09 la CDA sollicite les arbitres adultes du DAF les plus expérimentés pour officier en jeunes. La CDA remercie ceux qui ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Le 19.09 la CDA est informée du lancement de la 3<sup>ème</sup> édition de la coupe de France des arbitres. Elle relaye cette information à l'ensemble des arbitres.

Le 22.09 puis le 30.09 Frédéric CASTEL sollicite les services de la ligue afin de réactiver les droits de José PEREIRA à la fonction de valideur des rapports d'observations.

Le 23.09 José PEREIRA sollicite les services de la ligue pour la mise à jour informatique de la situation de Ahmed NAJI afin qu'il soit en mesure de visualiser ses désignations en qualité d'observateur.

Le 23.09 le Président de la CDA informe les personnes habilitées à participer aux FIA en qualité de formateur, de la décision de la CRA de procéder à une journée de recyclage pour ceux formés avant 2020. La première journée de recyclage aura lieu le 02.11.2024 à Nancy. Francis CUNY sera prioritaire pour ce recyclage en sa qualité de responsable ETDA.

Le 26.09 Raphaël DELANDHUY, en sa fonction de réfèrent, s'entretient avec un jeune arbitre afin de revoir l'utilisation du bon formulaire suite à exclusion sur un match.

Le 26.09 José PEREIRA interroge la ligue et le district au sujet d'un arbitre potentiellement arrivé dans notre district selon le logiciel Foot 2000. Les services de la ligue donnent une réponse.

Le 01.10 la Commission de Discipline sollicite la CDA pour statuer sur une réserve technique ne figurant pas sur la FMI du match en date du 29.09 opposant Romilly Champagne FC – Saint André Football. En préambule, la CDA rappelle à toute personne occupant la fonction d'arbitre (officiel, arbitre club ou bénévole) qu'elle a l'obligation de prendre une demande de réserve technique. Au regard des éléments portés à la connaissance de la CDA pour le match opposant RCFC 2 au SAF en D3 groupe A du dimanche 29.09, la réserve technique ne peut être considérée comme recevable car elle ne figure pas sur la FMI.

La CDA est régulièrement tenue informée des modifications apportées aux compétitions organisées par le DAF, des tirages au sort des différentes coupes ou des décisions prises à l'encontre du corps arbitral. Yann MEMBRADO et Pascal DALLAPOZZA envoient régulièrement la liste des observations réalisées afin que le DAF effectue les indemnisations.

Frédéric CASTEL a travaillé sur un outil d'aide à la notation lors d'une observation. Après validation par la prochaine séance de travail de la CDA, le document sera envoyé à l'ensemble des observateurs.

#### Bilan du rassemblement du 07.09 :

La CDA tient à remercier :

- Brigitte THIEBAUT pour la qualité de son intervention ;
- Patrick BLOND pour la couverture de cet évènement sur les réseaux sociaux ;
- Christophe ADAM pour la mise à disposition des Kahoots utilisés ;
- le restaurant LES SENS IEL pour la qualité et la réactivité de sa prestation.

Suite au rassemblement dont les premiers retours sont positifs, la CDA demande la publication sur le site du DAF des consignes 2024-2025.

Les convocations pour le rattrapage du contrôle de connaissances qui aura lieu le 04.10 sont envoyées le 12.09 avec une relance faite le 26.09.

## IV / DESIGNATIONS

Au 01.10.2024 le DAF compte 85 arbitres désignables dont 44 adultes, 26 jeunes et 15 ligues.

### 4.1 ADULTES

José PEREIRA remercie les JAD qui ont accepté de tourner en adultes depuis le début de saison.

Le 29.08 Redouane SGHIR signale ses difficultés de mobilité pour se rendre à sa désignation.

Le 01.09 Ahmed NAJI dépose un certificat médical suite à blessure.

Le 02.09 Nabil BOULACHEB fait parvenir un CM de 21 jours d'indisponibilité.

Le 16.09 David DESPRET se met à la disposition de la CDA pour le 22.09. José PEREIRA le positionne sur une rencontre.

Le 22.09 Jonathan NOUALHAGUET signale une blessure de dernière minute.

Le 29.09 Jonathan NOUALHAGUET prévient de son absence à désignation pour raison de santé. Il demande par la même occasion le contenu du rattrapage du 04.10. José PEREIRA répond à ses questions.

Le 29.09 Jean FRAUMENS demande pour raison familiale le retrait d'une désignation.

#### **4.2 JEUNES**

Le 04.09 Thierry RAYBAUDI signale aux services de la ligue ne pas être en mesure de réaliser les désignations sur les compétitions en U14 et U16 interdistricts.

Le 05.09 Thierry RAYBAUDI informe Christelle MORAIS, secrétaire de la Vaudoise JS qu'en raison du rassemblement de début de saison, il ne peut désigner un arbitre sur la rencontre de U16R2.

Le 11.09 Nolan LEGERE signale une désignation qu'il ne peut honorer car il se rendra au test ligue.

Le 19.09 Redouane SGHIR se met à la disposition de la CDA.

Le 21.09 Roihim DANIEL constate avoir deux désignations pour le 29.09. Le nécessaire est fait.

Le 21.09 Ismail MAILLET signale que son état de santé ne lui permet pas d'honorer sa désignation du jour. Il produit un CM le 26.09.

Le 21.09 Mathieu LAMBOT informe d'une absence à désignation par manque de moyen de locomotion.

Le 21.09 Amandine BASLER constate avoir deux désignations pour le même jour. Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 24.09 Yann BARTHAUX VALLEE demande le retrait d'une désignation suite à blessure. Il produit un CM le 30.09.

Le 01.10 Ismail MAILLET signale une difficulté de mobilité pour se rendre à sa désignation. Son référent club lui apporte une solution.

Le 01.10 Roihim DANIEL demande s'il aura une désignation suite au retrait de celle existante.

#### **4.3 OBSERVATIONS – TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE**

Le 09.09 Messahoud TAKHEBARI répond favorablement à la demande de la CDA d'aller observer ou tutorer.

Le 13.09 Jean-Michel MAINGAUT sollicite la liste des arbitres qu'il aura à observer en D2.

Le 17.09 Hervé PIMPERNET signale une double désignation pour le 22.09. Le nécessaire est fait.

Le manque d'arbitres, retarde les observations à réaliser en trio.

Yann rappelle qu'il aura besoin des membres de la CDA pour valider les stagiaires. Il demande à saisir les services informatiques de la ligue car il ne peut désigner les observateurs sur certaines compétitions de niveau ligue.

V / ETDA

#### **5.1 FORMATION CONTINUE**

Francis CUNY et Oualid BELHADI travaillent sur l'organisation de la future formation continue de nos arbitres qui devrait être mise en place à partir de novembre

## **5.2 REFERENT ARBITRES**

Raphaël DELANDHUY est essentiellement sollicité par des jeunes arbitres lorsqu'ils doivent rédiger un rapport sur une compétition ligue.

## **5.3 POLE ENTRAINEMENT**

Dans l'objectif d'avancer sur le projet de labélisation d'un site d'entraînement, Frédéric CASTEL sollicite un entretien avec les dirigeants du club de Rosières OS.

Toufik MEZRICHE, Oualid BELHADI et Francis CUNY ont proposé, dans le cadre de séances d'entraînement collectif, aux arbitres du DAF la possibilité de faire à blanc le test physique qui sera à faire le 07.09.

## **5.4 FIA**

Les fascicules des lois du jeu 2024-2025 destinés aux FIA de la saison sont réceptionnés le 28.08. Le service arbitrage est informé par Frédéric CASTEL que Francis CUNY serait le réfèrent pour les sujets en lien avec l'ETDA. Ce dernier est régulièrement en lien avec les instances de la ligue et du district pour une organisation optimale de la FIA de septembre.

Le 02.09 Alicia GONZALEZ, service arbitrage de la ligue, alerte sur une erreur de date dans les devis d'utilisation des installations de la FIA de septembre. Les correctifs sont réalisés.

### **Bilan de la FIA de septembre :**

5 reçus sur 7 candidats dont une féminine. La CDA regrette le faible nombre de candidats. Toutefois, il a permis de travailler avec des mises en situation plus longues et plus précises.

Le module 7 sera organisé le 05.10 par Francis CUNY et José PEREIRA avec l'intervention de l'UNAF.

## **VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES**

Pascal DALLA POZZA demande quand sera réalisée la seconde partie de la formation d'observateur. La CDA est en attente du support ou de la date d'intervention de Christophe ADAM.

Raphaël DELANDHUY informe avoir accompagné, en qualité de réfèrent CDA mais aussi comme Président de l'UNAF, une jeune arbitre en Commission de Discipline à qui la CDA apporte son soutien.

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président de séance, José PEREIRA, lève la séance à 21H10

La prochaine réunion est fixée le 15.10.24 ou sur convocation des membres.

***Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,***

***Le Président de séance,***

M. José PEREIRA

***Le Secrétaire de séance,***

M. Francis CUNY

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)